

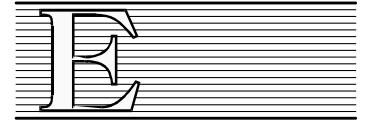


NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Sixième session du Comité du commerce,
de la coopération et de l'intégration régionales

13 - 15 octobre 2009
Addis-Abeba (Éthiopie)



Distr.: LIMITÉE

E/ECA/CTRCI/6/6/L
15 octobre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Projet de communiqué

Communiqué de la sixième session du Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales

Nous,

1. représentants des États membres africains de l'Organisation des Nations Unies suivants: Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo (République du), Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Equatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Tunisie et Zimbabwe, nous sommes réunis au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba (Éthiopie) du 13 au 15 octobre 2009 pour participer à la sixième session du Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales. Étaient représentées à la réunion les institutions suivantes: Commission de l'Union africaine (CUA), Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), Banque africaine de développement (BAD), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale du commerce (OMC), Groupe du couloir de Walvis Bay, Mission des États-Unis auprès de l'Union africaine, Centre of studies on Regional Integration and SADC Law de l'Université Eduardo Mondlane, Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Banque mondiale et Délégation de l'Union européenne auprès de l'Union africaine.

2. avons élu le Bureau de la sixième session du Comité comme suit:

Président :	Éthiopie
Premier Vice-Président :	Afrique du Sud
Deuxième Vice-Président :	Ghana
Troisième Vice-Président :	Gabon
Rapporteur	Égypte

3. avons passé en revue les questions relatives aux activités menées par la CEA pour faire avancer le programme de l'Union africaine en matière de coopération économique et promouvoir le commerce à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique. À cet égard, nous avons examiné les progrès accomplis en matière d'intégration régionale, ainsi que l'évolution du commerce intra-africain. Nous avons également examiné l'évolution du commerce international, en particulier dans le cadre des négociations de l'OMC et des accords de partenariat économiques entre l'Afrique et l'Europe. Nous avons examiné par ailleurs la question de la prise en compte de l'intégration régionale au niveau national. Enfin, le Comité a examiné les principales activités menées au cours de la période biennale cours actuelle ainsi que les priorités pour la période 2010 - 2011.

4. avons entendu des exposés présentés par la CEA, la Commission de l'Union africaine, la BAD et d'autres institutions sur les diverses questions énumérées au paragraphe 3. Nous avons pris acte de ces exposés et avons félicité les présentateurs. Nous avons pris note des progrès accomplis actuellement pour faire avancer l'intégration continentale; du programme minimal d'intégration de l'UA; des efforts de facilitation du commerce; enfin, de la nécessité de prendre en compte l'intégration régionale au niveau national. Nous avons également

déterminé les obstacles qui entravent l'intégration du continent et la nécessité urgente de les surmonter.

5. avons souligné la nécessité de vulgariser le programme d'intégration régionale ainsi que le rôle important des médias dans la sensibilisation du public aux questions d'intégration régionale, y compris les activités de l'Union africaine, des CER et d'autres parties prenantes qui font avancer le programme en question. Nous avons par ailleurs souligné que les médias pouvaient jouer un rôle clef pour faire en sorte que les États membres de l'Union africaine prennent en compte l'intégration régionale dans leur programme et leur législation, notamment la mise en œuvre des protocoles et décisions de l'UA et les CER au niveau national.

Recommandations

6. À l'issue de délibérations constructives, franches et portant sur tous les aspects des questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion, recommandons ce qui suit :

Programme minimum d'intégration

- i. Les États membres sont encouragés de prendre les mesures nécessaires pour incorporer le programme minimum d'intégration dans leur planification nationale, comme l'a recommandé la quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'intégration, tenue en mai 2009 à Yaoundé ;
- ii. Les États membres, les communautés économiques régionales et les partenaires sont encouragés à participer activement aux réunions sectorielles organisées par la CUA, afin d'identifier parmi les secteurs prioritaires ceux qui sont considérés comme des accélérateurs du processus d'intégration ;
- iii. Ils encouragés à apporter l'appui nécessaire aux communautés économiques régionales pour qu'elles réalisent les objectifs du Traité d'Abuja, grâce à l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'intégration de l'Afrique.

Prise en compte de l'intégration régionale au niveau national

- iv. Les États membres sont exhortés à mettre en oeuvre toutes les décisions du Sommet de l'UA, ainsi que celles des communautés économiques régionales qui en sont membres. À cet égard, les États membres sont encouragés à prendre les

mesures nécessaires pour incorporer les protocoles de l'UA et des communautés économiques régionales à leurs lois nationales.

- v. Afin de renforcer à l'échelle nationale la coordination et la mise en oeuvre des programmes de l'intégration régionale, les États membres qui n'ont pas établi des structures expressément chargés de l'intégration régionale sont priés inviter a le faire, conformément à la Décision EX.CL/Dec.437 (XIII) du Conseil exécutif;
- vi. Il est demandé instamment aux États membres de faire connaître au niveau des communautés de leur pays les programmes d'intégration continentale. À cet égard, la Commission de l'UA, la CEA, les communautés économiques régionales, la BAD et d'autres institutions sont priées d'apporter leur appui aux États membres sous différentes formes, dont l'organisation de séminaires, d'ateliers et de conférences de sensibilisation à l'intégration régionale.

Facilitation des échanges commerciaux

- vii. Les États membres, les communautés économiques régionales et les institutions chargées de la gestion des couloirs sont priés instamment de renforcer les capacités de leurs fonctionnaires en matière de planification et de mise en oeuvre et de suivi évaluation des activités de facilitation des échanges commerciaux ;
- viii. Ils sont encouragés à mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour réduire les coûts élevés du transport, en améliorant l'infrastructure de transport, pratiquant la réduction tarifaire, à supprimer les barrières non tarifaires et réduisant les retards occasionnés le long des couloirs et aux postes frontières ;
- ix. Ils sont invités à promouvoir le rôle des chemins de fer en renforçant les raccordements au niveau régional et entreprenant le rétablissement des réseaux ferroviaires et les réformes dans le domaine de la gestion, afin de tirer avantage de la réduction des coûts qui en résulte pour le transport ferroviaire. Ils sont également exhortés de promouvoir les voies fluviales.

- x. Les partenariats public/privé sont exhortés à promouvoir la facilitation des échanges commerciaux, le financement de l'infrastructure et une gestion efficace des couloirs ;
- xi. Les États membres sont invités à supprimer toutes les formes de barrières non tarifaires, afin de faciliter davantage les échanges commerciaux ;
- xii. Ils sont exhortés à supprimer ou réduire, au profit des Africains, les restrictions imposées sur les visas, afin de leur assurer la libre circulation sur le continent.

Négociations commerciales internationales

- xiii. À la lumière des évaluations faites dans le cadre de plusieurs études, qui montrent que les avantages potentiels des négociations de l'OMC et des APE pour les pays africains sont limités, il y a lieu d'assurer que ces négociations renforcent le commerce du continent y compris l'amélioration du niveau des échanges commerciaux du continent, et l'intégration régionale en vue d'atteindre les objectifs du développement du Continent ;
- xiv. Les États membres sont encouragés à diversifier leur production et leurs profils de production de façon à remédier aux difficultés d'approvisionnement auxquels sont confrontés de nombreux pays africains, ainsi qu'à pouvoir participer de manière efficace aux échanges intra-africains et tirer de meilleurs avantages des programmes de libéralisation du commerce dans les communautés économiques régionales ;
- xv. Les pays africains et les communautés économiques régionales sont instamment priés d'utiliser autant que possible les modèles d'APE élaborés par l'UA en collaboration avec la CEA ;
- xvi. Ils sont exhortés à élaborer des mécanismes appropriés pour assurer une utilisation efficace des ressources fournies dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce;

- xvii. Outre l'appui à la dimension régionale de l'initiative Aide pour le commerce, la CEA et le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) sont priés d'entreprendre, dans les limites des ressources disponibles, des études sur les retombées de cette initiative dans les pays bénéficiaires ;
- xviii. La CEA est encouragée à poursuivre sa collaboration technique avec la Commission de l'UA, les communautés économiques régionales et les États membres dans le domaine des négociations commerciales internationales. À cet égard, la CEA est instamment priée d'apporter le soutien technique nécessaire à la Commission de l'Union africaine dans l'exécution de son mandat relatif à la coordination en ce qui concerne les négociations de l'OMC et des APE, en vue de permettre à l'Afrique de parler d'une seule voix, et de veiller à ce que les résultats des négociations soient profitables aux programmes de développement de l'Afrique.

Observatoire de l'intégration régionale

Site-Web: <http://knowledge.uneca.org/member-states/observatory-on-regional-integration>

- xix. Les États membres et les communautés économiques régionales sont exhortées à désigner des coordonnateurs qui seront chargés d'assurer une liaison permanente avec la CEA en ce qui concerne la fourniture d'informations et la mise à jour de la base de données de l'Observatoire. Les États membres sont également encouragés à apporter l'appui voulu à l'Observatoire, de façon que ses données soient disponibles dans les autres langues officielles.

Partenariat avec les institutions panafricaines

- xx. La CEA est vivement encouragée à poursuivre ses activités en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales pour faire avancer la mise en œuvre des programmes d'intégration continentale. À cet égard, il y a lieu de faire montre de réalisme s'agissant des buts et des attentes et de se concentrer sur les mesures que les pays sont disposés à entreprendre.

xxi. La CEA et l'UA sont invitées d'harmoniser leurs réunions et programmes sur le commerce et l'intégration régionale. À cet égard, la CEA devrait examiner la possibilité d'aligner les réunions du Comité du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales sur la Conférence des ministres de l'UA chargés de l'intégration régionale.

7. adressons nos remerciements à S.E. M. Ahmed Shide, Ministre d'État chargé de la coopération économique extérieure (MFDE), de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, qui a prononcé le discours liminaire. Nous remercions également pour leurs discours à la cérémonie d'ouverture, S.E. M. Maxwell Mkwezalam, Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine, Mme Ben Barka, Secrétaire exécutive adjointe de la CEA et S.E. Mme Najat Hassan, représentant le Soudan qui assurait la présidence de la cinquième session.

8. adressons également à nos partenaires au développement pour leur appui sans faille à la CEA, en particulier le Canada qui accorde un appui financier au Centre africain pour la politique commerciale, et la Suède, le Royaume-Uni et le Danemark, dont le fonds commun appuie la préparation et la publication de la quatrième édition de *l'État de l'intégration régionale en Afrique*, qui est axé sur la promotion des échanges entre africains, dont des extraits ont été présentés. Nous exhortons ces partenaires à continuer d'appuyer la CEA pour lui permettre de mener à bien sa mission.

Fait à Addis-Abeba (Éthiopie), le 15 octobre 2009.